

CGT SUD CFTC CFDT SNFORT CGC SNJ

Licenciement sur France Bleu : mode d'emploi

Pour se débarrasser de son personnel, voici le nouveau style de la direction :

« **L'insuffisance professionnelle** »

Ce 24 octobre, à l'issue de son conseil de discipline, notre collègue, PARL à France Bleu Azur est estampillée « insuffisante » ! Pas « fautive », non ; mais « insuffisante » !!?? Critère subjectif s'il en est.

Après 23 ans à Radio France, ce soir là, soudain, elle est devenue « insuffisante ». **Comment ça s'attrape ?** Seule la direction doit le savoir... En tout cas, c'est Elle qui pose le diagnostic. Est-ce contagieux ? Rien n'est moins sûr.

Vous qui lisez ce texte, êtes vous sûr(e) de n'être en rien atteint(e) « d'insuffisance », à jour de vos piqûres de rappel, apposées et validées par votre direction ?

Ex animatrice-présentatrice à FIP Côte d'Azur, elle est reconvertie PARL dans le cadre du plan social de France Bleu.

Notre collègue n'a commis aucune faute. En réalité, on lui reproche sa voix de fipette ; canon des voix radiophoniques, il n'y a pas si longtemps.

« Les temps changent » dira la direction. Mais les méthodes changent aussi.

La direction, qui se devait jusque là d'utiliser des éléments objectifs et concrets pour incriminer un de ses salariés, peut désormais se livrer à

l'incrimination subjective !!!

Voix de fipette qui, dès le départ, aura valu à notre collègue des **a priori** :

Interdite d'antenne puis d'enregistrements de chroniques, puis de participation aux promos, pour finir « monteuse » des autres....

Hé ben, voilà comment ça s'attrape ! **Faire de la radio sans avoir le droit de parler dans un micro !!!** On voit avec quel talent la direction a su mettre en œuvre son plan social : 4 ans d'éloignement puis d'interdiction de micro.

Ensuite, il ne reste plus qu'à prendre des « mesures » en toute délicatesse. Eradication totale !

Jusqu'à présent, c'était (verbalement) le standard ou la porte.

Ce lundi 7 Novembre, notre collègue a reçu sa lettre de licenciement.

La direction fait maintenant payer ses propres insuffisances aux personnels.

« Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage ».

Aujourd'hui, on l'immobilise et on lui inocule le virus. C'est plus sûr.

L'ère de « l'incrimination subjective » est ouverte.

Ce conseil de discipline l'inaugure et c'est pourquoi nous disons :

Réintégration de notre collègue PARL de Nice !

LE 10 novembre 2005

